



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU 9 DECEMBRE

2020-05-07

Objet : FINANCES – Budget 2021 - Tarification : tarifs de prise en charge, broyage, compostage et valorisation des déchets végétaux : actualisation

L'an deux mille vingt, le neuf décembre, le comité du Syndicat du Sud-Est du Morbihan, légalement convoqué par courrier électronique du 3 décembre 2020, s'est réuni à 18h00 au siège du SYSEM sous la présidence de M. Gérard THEPAUT, président élu.

Présents : MM. François ARS, Christophe BROHAN, MM. Thierry EVENO, Régis FACCHINETTI, Michel GUERNEVE, Pascal GUIBLIN, Alain LAYEC, Bruno LE BORGNE, Denis LE RALLE, Loïc LE TRIONNAIRE, Alban MOQUET, Christian SEBILLE (arrivé à partir de la 3^{ème} délibération), Gérard THEPAUT, Joël TRIBALLIER.

Absents : Claude LE JALLE.

Pouvoirs : Pascal BARRET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE, Laëtitia DUMAS a donné pouvoir à Thierry EVENO, Samuel FERET a donné pouvoir à Bruno LE BORGNE, Patrice LE PENHUIZIC a donné pouvoir à Pascal GUIBLIN, Armelle MANCHEC a donné pouvoir à François ARS, François MOUSSET a donné pouvoir à Gérard THEPAUT, Jean-Pierre RIVOAL a donné pouvoir à Michel GUERNEVE, Roland TABART a donné pouvoir à Alain LAYEC.

Quorum : ~~12~~ (23 délégués)

Le quorum est atteint : 13 délégués présents.

M. Michel GUERNEVE, vice-président, présente le rapport suivant :

Par délibération n° D-20217-4-5 du 11 avril 2017 et délibération n° 4-1 du 6 décembre 2016, le Comité Syndical a fixé respectivement le tarif de la contribution appelée auprès des communautés membres du SYSEM pour la prise en charge des déchets végétaux apportées par elles (actuellement de 23,43 € HT/tonne) et le tarif de la redevance appelée auprès des entreprises déposant des déchets végétaux directement sur le site de traitement (actuellement de 30,00 € HT/tonne).

Les perspectives d'évolution du coût des prestations conduisent à revoir ces tarifs et à proposer la fixation de nouveau tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2021 :

- Tarif de la contribution : 27,00 € HT/t
- Tarif de la redevance : 30,00 € HT/t

Il est proposé au Comité syndical **D'ACTUALISER** les tarifs de prise en charge, broyage, compostage et valorisation des déchets végétaux et **DE FIXER** ces tarifs comme indiqué ci-dessus.

Vu l'avis FAVORABLE du Bureau syndical en date du 2 décembre 2020.

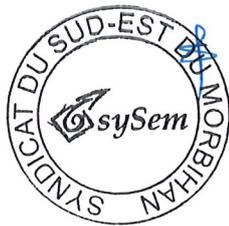
Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- **D'ACTUALISER** les tarifs de prise en charge, broyage, compostage et valorisation des déchets végétaux ;
- **DE FIXER** ces tarifs à :
 - Tarif de la contribution : 27,00 € HT/t
 - Tarif de la redevance pros : 30,00 € HT/t

Vote :

Votants :	22
Voix contre :	0
Abstentions :	0
Voix pour :	22

Fait le 9 décembre 2020
Pour extrait conforme



Le Président
Gérard THÉPAUT

A large, handwritten signature in blue ink, appearing to be "Gérard Thépaut", written over the printed name.